

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 28 septembre 2022

Madame Georgeta Rossier, première Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et elle adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

1. APPEL.

Excusés : Messieurs Denis Delapierre, Vincent Porchet, Olivier Rochat, Jérémie Rossier, Stéphane Schmidt, Gaddiel Schweizer,

Absent : Monsieur Agron Berisha.

La Présidente avise que Monsieur Gilles Rossier a annoncé son retard ; de ce fait il n'a pas participé aux votations.

Elle ajoute que Monsieur le Municipal Willy Favre s'excuse de son retard à la séance de ce soir ; il a été retenu par un précédent engagement.

La secrétaire procède à l'appel : 23 Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée et elle place les travaux de ce soir sous la protection de Dieu.

Avant de passer aux autres points de l'Ordre du jour, elle donne les précisions suivantes :

- Selon le Règlement, Art. 77, la votation se fait, en principe, à main levée. La votation peut se faire à bulletin secret si un des conseillers la demande et est appuyée par un cinquième des membres du Conseil.
- Et selon l'Art. 78, les décisions soumises à la votation doivent être adoptées à la majorité simple.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour a été transmis par courrier postal.

La Présidente demande à la Municipalité si elle désire retirer un de ses objets de l'ordre du jour ?

- Réponse : non

Elle demande si le Conseil souhaite proposer des modifications à l'Ordre du jour ?

- Pas de propositions de modification.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal du 22 juin 2022.

4. Préavis municipal N°2/2022 – Arrêté du taux d'imposition 2023.
5. Rapport de la CoFin sur le préavis municipal N°2/2022 – Arrêté du taux d'imposition 2023.
6. Préavis N°3/2022 – Crédit d'étude et de réalisation pour l'équipement de la future épicerie.
7. Renseignements de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité, tel que présenté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 JUIN 2022.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le procès-verbal ?

- Réponse : Non.

Le procès-verbal du 22 juin 2022 est accepté avec 20 voix et 2 abstentions.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°02/2022 – ARRETE DU TAUX D'IMPOSITION 2023.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, relève que ledit préavis municipal a été déposé entre deux séances du Conseil communal et envoyé par courriel à tous les membres du Conseil pour être voté à cette séance.

Il précise que la préfecture demande que lui soit transmis avant la fin du mois d'octobre la décision du Conseil. Tenant compte des dates des vacances scolaires d'automne et que la Municipalité a décidé de reconduire le taux de l'arrêté d'imposition 2022 pour 2023, pour cette raison le préavis municipal a été transmis par courriel.

Au vu de la situation économique actuelle et que la Commune ne dispose pas de réserve importante, il est difficile d'envisager une baisse du taux d'imposition pour 2023.

Les deux derniers exercices ont montré une stabilisation en comparaison des années qui les précèdent où la Municipalité était à la limite d'augmenter ledit taux d'impôt.

En conséquence, une augmentation n'a pas été envisagée au regard de cette stabilisation...pour l'instant.

Actuellement la Municipalité est en cours de préparation du budget qui n'a pu être terminé avant la transmission dudit préavis mais l'esquisse des chiffres, qui vont être consolidés le mois prochain, est plutôt équilibrée.

Le Syndic donne lecture des conclusions du préavis N°2/2022.

La Présidente remercie le Syndic et avant d'ouvrir la discussion, elle attire l'attention des membres du Conseil sur l'Art. 70 et Art. 71 Chapitre IV De la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente demande à la CoFin de rapporter sur ledit préavis municipal au point suivant.

5. RAPPORT DE LA COFIN SUR LE PREAVIS MUNICIPAL N°02/2022 – ARRETE DU TAUX D'IMPOSITION 2023.

Monsieur Hervé Moine, rapporteur de la CoFin, donne lecture dudit rapport. Il souligne que les questions de la Cofin et les réponses de la Municipalité sont jointes au rapport et font partie intégrante à celui-ci.

En conclusion, la CoFin propose au Conseil communal :

- D'adopter le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2023.
- D'accepter que le taux de l'impôt communal pour l'année 2023 soit de 73% par rapport à l'impôt cantonal de base.
- D'accepter que les autres taux soient maintenus selon la proposition d'arrêté d'imposition annexée et faisant partie intégrante du préavis.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente soumet au vote ledit préavis municipal.

« Acceptez-vous le préavis municipal N°02/2022 – Arrêté du taux d'imposition 2023 tel que présenté et donnez-vous décharge à la Commission des Finances de son mandat » ?

Résultat du vote : Le préavis municipal N°02/2022 - "Arrêté du taux d'imposition pour l'année 2023" est accepté tel que présenté, à l'unanimité. Décharge est donnée à la CoFin de son mandat.

6. PREAVIS MUNICIPAL N°03/2022 – CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION POUR L'EQUIPEMENT DE LA FUTURE EPICERIE.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, demande en préambule à la Présidente s'il est possible de faire intervenir un expert externe qui a fait l'avant-projet de manière que le Conseil ait l'information en direct. Il propose de présenter le préavis municipal comme introduction et ensuite de passer la parole à l'expert ; à la suite il terminera par les conclusions.

La Présidente ayant été informée la veille, elle accepte la requête.

Le Syndic explique pourquoi la Municipalité a décidé de faire cet avant-projet et ensuite présenter un préavis pour sa réalisation. Il donne un résumé de l'historique relatif au projet du centre du village à la suite de l'acquisition des parcelles, de la « Maison des Jeunes » et de l'épicerie incluant la poste. Madame Anita Personeni ayant arrêté son activité, Madame Brigitte Amalric a repris l'épicerie qui a été temporairement installée dans la salle du Conseil communal, sis à la Maison de Commune. L'épicerie retrouvera des locaux adéquats à l'horizon 2024.

L'épicerie est un élément important pour la vie du village offrant un service public, un bureau de poste pour trois villages, un endroit où se créent des liens sociaux.

L'affectation provisoire de la salle du Conseil à la Maison de Commune pour l'épicerie était la solution la moins coûteuse ; on s'est aperçu que la fréquentation de celle-ci est nettement plus élevée au vu de sa situation géographique. Il remercie le Conseil d'avoir accepté de déplacer ses séances à la Grande Salle.

Les locaux de l'épicerie sont situés également dans le bâtiment de l'administration communale, la situation n'est pas idéale, quelques problèmes sont survenus relatifs à la gestion des frigos dont un a pris feu lors de la canicule de cet été. Une intervention d'urgence a été faite pour une installation de gestion du froid et une demande au Canton qui, compte tenu des circonstances et des denrées alimentaires à protéger, a assimilé cette installation à une installation de process plutôt que de confort et a autorisé, sous réserve d'une enquête complète, une exploitation temporaire jusqu'à la fermeture et déplacement de ladite épicerie.

Actuellement, la Municipalité est en train de constituer un dossier pour cette climatisation.

Le Syndic relève que le 24 juin 2020, le Conseil communal a accepté le préavis municipal n°03/2020 dont l'intitulé est « Concernant un projet de signature d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) sur les parcelles No 53, 57 et 77 en faveur de la Fondation Equitim et la création de surfaces d'activités et d'un parking souterrain communal ».

Pour rappel, la Commune participe financièrement à ce projet en finançant par moitié la réalisation du parking et toutes les parties que sont les surfaces d'activités situées au rez-de-chaussée de deux des trois bâtiments.

Les dix-neuf appartements sont financés par la Fondation Equitim.

En mars 2022, les travaux débutaient pour une mise à disposition prévue en 2024.

Les surfaces commerciales seront livrées brutes, pas de chape et pas de cloisons intérieures, pas d'installations électriques, pas de chauffage, pas de sanitaires. Ces surfaces seront à aménager par le locataire et seront disponibles à partir de l'été 2023 ~ et pour une ouverture en principe début 2024.

Au vu des réflexions de la Municipalité et compte tenu que l'épicerie est un service public pour la population, il a semblé important que la Municipalité ait une maîtrise sur cette surface locative et, plutôt que de la livrer brute, la livrer finie de manière à pouvoir la gérer, le cas échéant, lors d'un changement de locataire qui pourrait se produire dans le temps. Ce qui permettrait également d'avoir une maîtrise sur les conditions énergétiques de l'épicerie et du bâtiment dans sa globalité.

Dans ce contexte, la Municipalité a essayé de savoir quels services cette épicerie pourrait offrir. Elle a distingué plusieurs fonctions importantes : la vente de produits frais et secs, maintenir un service de poste et assurer une convivialité sociale (prendre un café).

Concernant l'accessibilité, le choix s'est porté sur le bâtiment le plus près de la route.

Elle a remarqué également que des horaires élargis permettraient d'augmenter l'attractivité. Après étude, la Municipalité a observé qu'à moyen et long terme, selon le type de locataire, une exploitation hybride pouvait être possible c'est-à-dire en mode présentiel et en mode libre-service 24h/24h.

Sur ces bases, avec ces conditions et la conviction de garder la maîtrise de cet espace, la Municipalité a décidé de conduire un avant-projet et d'investiguer sur ces différentes pistes en tenant compte du cahier des charges. Elle a mandaté le bureau d'architecture Whynot spécialisé dans l'aménagement, en la personne de Monsieur Olivier TERNY, pour mener à bien ces réflexions ainsi que pour avoir une vision externe d'un spécialiste.

Le Syndic propose à Monsieur TERNY de présenter l'avant-projet sur l'écran projecteur et de le commenter.

Le syndic apporte des compléments d'informations sur l'ouverture 24h/24h. L'objectif n'est pas de rendre obligatoire à tout exploitant le fait d'exploiter l'épicerie avec ce mode mais de pouvoir en donner la possibilité.

Concernant l'aspect convivialité, prendre un café, cela dépend de l'exploitant ; Madame Brigitte Amalric aime accueillir ses clients et accorde de l'importance à cet aspect. Le nombre de place sera limité à neuf places. La Municipalité souhaite laisser à l'exploitant une certaine flexibilité tout en respectant le cahier des charges.

En cas d'ouverture 24/24, la partie « alcool » serait fermée par un store pour rendre cet espace inaccessible.

En accord avec la Fondation Equitim et Pont12, au lieu de rejeter à l'extérieur la chaleur émise par les compresseurs pour la production de la chaîne de froid pour l'épicerie, récupérer celle-ci pour réchauffer l'eau chaude des sanitaires ce qui permettrait d'avoir une meilleure efficacité énergétique.

La Municipalité propose au Conseil, via le préavis, de reporter la charge de cet investissement de CHF 525'000.- sur la location mais sans compter les intérêts car elle part du principe qu'il y a une part d'un service public. L'amortissement se ferait sur trente ans ; ce qui représente un loyer d'un montant de CHF 1'458.- dû par le locataire. Vient s'ajouter à cela la partie locative du brut dont le montant de location s'élève à CHF 200.- le m2.

Le Syndic termine par la lecture des conclusions du préavis municipal présenté.

Il rappelle que lors de la présentation des deux derniers exercices comptables de la Commune, il y a une réserve de CHF 800'000.- à CHF 900'000.- environ pour travaux liés aux aménagements du centre du village et de la rue de l'Eglise qui a été portée mais, comme annoncé au dernier Conseil, la Municipalité doit attendre la fin de l'ensemble des travaux. Cette réserve pourrait servir aussi à atténuer et à amortir un peu plus rapidement au niveau comptable une partie de ces charges.

Au moment de la consolidation des comptes, il sera décidé sous quelle forme sera utilisée ou pas cette réserve.

La Présidente remercie Monsieur Claude Philipona pour la lecture et les précisions apportées ainsi que Monsieur Olivier Terny, architecte et invité par la Municipalité, pour présenter le projet devant le Conseil.

Elle ouvre la discussion.

- **Monsieur Christian Jan** pose une question sur le concept global qui paraît novateur et séduisant. S'il a bien compris, la Commune met à disposition la future place et le locataire, l'épicier-ier, gère l'exploitation et décide souverainement des produits de vente ?
- **Le Syndic** répond que ce n'est pas le rôle de la Municipalité de s'immiscer dans la gestion de l'épicerie. La location de cet espace se fera sous la forme d'un cahier des charges à respecter ; exemple : si la-le locataire refuse de maintenir le service « Poste » c'est une non entrée en matière. Cependant, il-elle a une certaine marge de manœuvre ; la Municipalité ne va pas s'immiscer sur le choix des produits de vente. Dans le cahier des charges il y aura des lignes directrices sur les produits tel qu'une jolie gamme de produits frais, respectueux de l'environnement et de proximité (légumes, fruits, viande) mais ne va pas s'ingérer si elle veut vendre du Nutella ou autre.

- **Monsieur Gille Sandoz** remarque que l'on parle depuis un certain temps du PPA RC30 Nord dans lequel il était prévu une zone d'activité. Il demande ce qui en est de l'avancement ? Il était prévu qu'éventuellement une grande enseigne s'installe et il demande si c'est toujours le cas ? Est-ce que c'est toujours possible ? Y a-t-il un risque de concurrence avec l'épicerie du centre du village ?
- **Le Syndic** répond qu'en 2017 cette piste avait été évoquée. Par rapport au promoteur qui maintenant a signé les promesses avec la quasi-totalité des propriétaires, il s'est avéré qu'il préfère utiliser les surfaces d'activités dans des services du domaine tertiaire ou secondaire mais pas dans la vente commerciale.
En 2020, la Municipalité a constaté que cela serait beaucoup mieux d'installer l'épicerie au centre du village, directement accessible, plutôt que dans la zone du PPA RC30 Nord où, en concept de circulation, l'accès est moins direct. Ce choix a été soutenu par les anciens tenanciers de l'épicerie au vu de leur expérience. En constatant l'impact positif au-dessus de ce que s'attendait la Municipalité, elle est confortée dans ce projet que la bonne place de l'épicerie est dans l'angle de ce bâtiment.
- **Monsieur Pierre-Yves Rochat** remarque qu'une estimation des coûts est basée sur un avant-projet, donc avec une marge, et la demande du préavis est du même montant que l'estimation des coûts de l'avant-projet ? Il trouve que c'est un peu téméraire !
Il observe également que la Commune investit et sera propriétaire des installations, il demande à qui incomberont les frais d'entretiens des installations techniques (compresseurs chaîne du froid et autres) ?
- **Le Syndic** répond que le choix de la Municipalité n'est pas de demander au Conseil une enveloppe budgétaire avec une grande marge car le but est de faire rentrer le projet dans un certain budget pour que l'ouverture de l'épicerie reste accessible. La Municipalité demande l'entier du montant car cela semble très compliqué de faire un double préavis sachant que l'on doit rentrer dans un processus de mise à l'enquête complète (CAMAC et autres services).
S'il s'avérait que l'étude du projet détaillé devait montrer des montants différents significatifs la Municipalité se poserait la question de sa viabilité, et dans le cas d'une petite marge la Municipalité reviendrait vers le Conseil.
Tous ce qui concerne l'entretien des installations, la Municipalité fonctionne sur le même principe que l'auberge communale où il y a des contrats d'entretiens pour certaines des installations qui sont prises en charge par le locataire ; celui-ci est rendu attentif à prendre soin du matériel qui lui est mis à disposition. Actuellement rien n'est signé avec Madame Amalric ou les locataires potentiels sur différentes pistes. Il est prévu de faire un pack « clé en main » pas luxueux mais fonctionnel et accueillant pour l'exploitante. Si l'éventuel exploitant est une franchise, il pourrait y avoir d'autres « réglages ».
- **Monsieur Philippe Estiévenart** pose trois questions à Monsieur Olivier Terny, architecte :
 1. Dans l'exposé il y a un certain nombre de coûts qui ne sont pas intégrés tel que le mobilier (tables, chaises, étagères) et l'équipement (terminal de caisse). Le libre choix est-il laissé à l'exploitant ? Qui en supporte les coûts ? Est-ce que c'est la Municipalité ou l'exploitant ?
 2. Concernant l'accessibilité : c'est un lieu privé dont le financier est un acteur public. Est-ce que ce bâtiment, ce lieu est accessible à des personnes à mobilité réduite ?
 3. Concernant le module de froid : il remarque que cela représente quasiment le 20% du budget. La Municipalité a compté un amortissement sur trente ans. Quelle est la durée de vie de ce type d'installation ?

Autre question : est-ce que les locataires seront dérangés par le bruit lors du fonctionnement dudit module (c'est comme une pompe à chaleur mais produit du froid) ?

- **Monsieur Olivier Terny** répond que la production du froid est située sous la rampe du parking et le bruit des échangeurs est au sous-sol. Il n'y a pas de vibrations qui vont se transmettre dans le bâtiment ; le bruit sera équivalent à celui d'un diffuseur qui se trouve dans la surface d'un parking. Donc pas de nuisance sur la place, ni pour les logements. N'étant pas expert dans la production du froid, et pas mandaté pour cette partie spécifique, il pense que la durée de vie est d'environ vingt ans pour tout ce qui est production de froid. Pour l'accessibilité au bâtiment à des personnes à mobilité réduite, un travail a été fait avec le bureau Pont12 pour avoir une porte automatique sur cette zone ; les accès se trouvent à plein pied et il n'y a pas d'obstacle depuis la place du village. La partie « toilette » est également accessible.
- **Le Syndic** répond concernant les coûts non intégrés que l'exploitant a une marge pour l'aménagement de ce lieu. La Municipalité ne veut pas imposer un modèle de mobilier (chaises et tables). Idem pour le choix du système de terminal de caisse (scanner, gestion du stock, code barre, calcul TVA, facturation, cartes, etc.) ou un modèle plus traditionnel. Mais que cela reste accessible en termes d'installation. Il commente également sur le coût de la gestion de froid. Il a été tenu compte de l'environnement (énergétique et bruit) et le choix s'est porté sur un système allant au sous-sol, caché au parking, sous une rampe, pour éviter des désagréments dans un espace convivial, tels que des ventilateurs qui tournent en continuité et qui sont bruyants.
- **Monsieur Guillaume Bultez** demande si cela est planifié avec la construction et s'il y a un impact sur le projet de construction ? Des règlements à respecter ?
- **Le Syndic** répond qu'indépendamment de la décision du Conseil relatif à cet objet, la Municipalité est en coordination permanente sur le projet ; la construction de cette rampe n'impacte pas sur le projet de la construction. Il n'y a pas de coûts supplémentaires. Actuellement la dalle du parking, les premiers coffrages sont en cours et la Municipalité va demander quelques réserves allant dans le sens du projet présenté. Elle dépose le préavis maintenant pour développer ledit projet et constituer un dossier de mise à l'enquête ; elle espère recevoir le retour des services de l'Etat rapidement pour pouvoir statuer sur la délivrance d'un permis en juin 2023 et démarrer les travaux. L'objectif n'est pas de laisser ces surfaces brutes mais de les exploiter en parallèle avec l'ouverture des premiers appartements.

La parole n'est plus demandée, la Présidente remercie le Syndic et Monsieur Terny pour le complément d'information. Elle avise l'Assemblée que selon l'Art. 41 de notre Règlement, le bureau du Conseil a nommé une Commission ad-hoc pour étudier le Préavis municipal N°3/2022. Celle-ci rendra son rapport lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Ont accepté de faire partie de cette Commission les Conseillères-ers suivants :

- Mesdames Dominique Vaney et Anja Nusslé,
- Messieurs Jérémie Rossier, Gilles Sandoz et Gaddiel Schweizer

Selon l'Art. 44 dudit règlement : « Le premier membre d'une commission la convoque. Il est en principe rapporteur. Toutefois, les commissions peuvent se constituer elles-mêmes. La Municipalité est informée de la date des séances de toutes commissions ».

La Commission des Finances étudiera également le préavis présenté par la Municipalité et présentera son rapport à la prochaine séance, soit le 2 novembre 2022.

7. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Dans l'ordre des dicastères, la Présidente passe la parole à Monsieur Claude Philipona. Celui-ci demande à prendre la parole en dernier.

En conséquence, le droit de parole est passé à :

Monsieur Rémy Wulliens, Vice-syndic, Municipal en charge du dicastère Routes, Services industriels (eau, gaz), Assainissement, STEP, Cadastre, SIT, Voirie.

Il renseigne sur trois points :

- Eau potable : les dossiers pour le renouvellement de la concession des Pommeries avance. Il espère recevoir le rapport cet automne.
En ce qui concerne les sources en Arney le dossier avance moins rapidement ; avec les services de l'Etat c'est toujours un peu plus long.
Mauvaise nouvelle : à la suite des travaux importants qui doivent être entrepris relatifs à ces sources, la Municipalité a décidé d'augmenter le prix du mètre cube d'eau potable ; dès 2023 le prix sera de CHF 1.30 le m³.
 - Moulin Martinet : concernant les travaux en cours sur ledit chemin, ceux-ci s'arrêtent après le virage (et non avant comme prévu) ; ils ont été prolongés car des « privés » ont décidé de refaire leur chemin qu'ils financent. La Municipalité a décidé dans ces circonstances d'en profiter pour poser provisoirement les conduites d'eau et d'eau potable pour éviter, lors des prochains travaux, de rouvrir un chemin refait à neuf.
 - Eclairage public : la Municipalité a décidé d'entreprendre une étude sur la gestion de l'éclairage public par un système de télégestion. Cette solution permet d'optimiser la gestion des luminaires et d'agir sur la gradation de leur flux lumineux afin de réaliser des économies d'énergie.
- **Monsieur Gilles Sandoz**, Conseiller communal, demande quel est le montant actuel du m³ d'eau potable ?
 - **Monsieur Rémy Wulliens** répond qu'à ce jour le prix est de CHF 0.90 le m³ pour la consommation de l'eau potable. Pas de changement pour l'épuration des eaux usées. L'augmentation apporte dans la caisse dédiée à ce poste un montant annuel de CHF 35'000.00
 - **Monsieur Philippe Estiévenart**, Conseiller communal, demande quelle est la marge de manœuvre octroyée pour le prix de l'eau ?
 - **Monsieur Rémy Wulliens** répond que la marge octroyée par le Conseil est de CHF 1.50
La Municipalité n'est pas allée jusqu'au maximum.

Madame Teodora Laurent, Municipale, étant absente,

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale en charge du dicastère Développement durable, Activités culturelles et sportives, Sociétés locales, Transports, Mobilité, Déchets, Domaine transmet d'abord l'information suivante (les autres concernant son propre dicastère) au nom de sa collègue Madame Teodora Laurent :

- L'auberge a une fuite d'eau et des infiltrations dans le mur, de la cuisine à la salle à manger. Des recherches ont été faites. Il s'avère que les joints entre les carrelages, carrelages et mur, étaient défectueux. Madame Laurent, en charge de ce problème, a demandé que ceux-ci soient refaits.
- Sortie des Aînés : elle a eu lieu le 22 septembre à Bex pour une visite des mines de sel. Ils ont également été sollicités dans le cadre d'Agenda 21 en leur demandant où ils verraient un banc pour agrémenter leurs sorties. Cette demande, dans le cadre d'Agenda 21, vient du fait que la Fondation Leenaards a fait un appel de projet qui s'appelle «Solidarité Locale » . La Municipalité a estimé que notre projet tenait la route, il s'appelle « Banc dans mon village ». L'aspect environnemental a été mis en avant, ainsi que le côté social par des rencontres, la solidarité, les relations intergénérationnelles et nous avons reçu des fonds pour ces bancs.
Un banc, comme vous l'avez peut-être vu au stand de tir, avec la plaquette « Commune de Lavigny » et un autre banc près de la ferme Sandoz sont l'œuvre du groupement forestier Mollens-Ballens. Le prix d'un banc est de CHF 850.00 (pose comprise). Il est prévu de poser dix bancs et Agenda 21 a pensé inclure dans ce concept les entreprises et les sociétés locales si elles ont envie de participer à ce projet. Un courrier est en cours de préparation de la part d'Agenda 21. D'ici fin 2023 les bancs devraient être posés.
- Déchetterie : un tout ménage a été envoyé concernant les changements d'horaire d'ouverture et des caméras de surveillance ont été installées.

- **Monsieur Jörg Frischholz**, Conseiller communal, demande concernant les bancs si les particuliers vont aussi recevoir le courrier d'Agenda 21 ou seulement les entreprises et les sociétés ?
- **Madame Cathy Zanola Rossier** répond que l'on pourrait envisager un tout ménage pour informer la population.
Elle ajoute qu'une plaquette sera posée sur le banc avec le nom du donateur.
- **Monsieur Philippe Estiévenart**, Conseiller communal, demande, se référant à l'auberge et au problème d'humidité, si cela est en rapport à une précédente séance du Conseil où Madame Rossier a soulevé ledit problème proche d'une prise électrique ?
- **Madame Cathy Zanola Rossier** confirme.

Monsieur Willy Favre en charge du dicastère Communication, Sécurité ; Affaires sociales, Ecoles, Petite enfance, s'excuse pour le retard pour cause d'une séance intercommunale.

- Patrouilleur scolaire : il attire l'attention qu'il est difficile de combler les plages horaires en cas d'absence, de maladie ou autre. Il lance un appel d'urgence à la collectivité pour solliciter des personnes qui acceptent de consacrer un peu de temps pour la sécurité des enfants. On peut s'inscrire pour un jour, une plage horaire relative aux sorties des classes ou plus...à choix.
Il remercie vivement les personnes qui patrouillent actuellement, celles qui remplacent, qui sont fidèles au poste.
- **Madame Michèle Salanon**, Conseillère communale, demande ce qui en est de l'aménagement de la rue de l'Eglise ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, en charge du dicastère Administration générale, Aménagement du territoire, Personnel communal, Informatique administrative, Finances, répond que justement cela fait partie des renseignements de la Municipalité.

- Construction au centre du village : la cérémonie de la pose de la 1^{ère} pierre a eu lieu et a été organisée par Equitim ; le Bureau du Conseil a été invité ainsi que des voisins, des représentants de la Fondation Equitim. Tout s'est bien déroulé, très convivial...juste avant l'arrivée du mauvais temps.

Le chantier avance bien, le retard de ce printemps a été en grande partie rattrapé.

Toujours sur le thème du chantier, il est fort probable que la Municipalité se dirige sur un concept de constitution d'un Microgrid électrique, non seulement sur l'espace de ce chantier mais aussi en incluant la plupart des parcelles communales du centre du village ainsi que quelques parcelles privées si le propriétaire le souhaite. Qu'est-ce que le microgrid ? C'est une connexion avec la Romande Energie à un endroit et la constitution d'un réseau électrique propre sur une bonne partie du centre du village et un équipement maximum de surfaces de toits avec des panneaux solaires qui permettraient d'agrèger toute la consommation sur un ensemble de bâtiments et de parcelles.

La SEFA, dont la Commune est aussi un actionnaire, propose de prendre en charge le financement de ces installations. Un prix fixe du kilowattheure serait déterminé sur l'ensemble d'un contrat d'une trentaine d'années.

La Municipalité a étudié le dossier mais il apparaissait important, si l'on voulait rentrer dans ce concept, que cela ne soit pas que pour les bâtiments communaux et que cela inclue la nouvelle construction, dont la Fondation Equitim est le maître de l'ouvrage ; il semblerait que la Fondation soit favorable à ce projet pour aller de l'avant dans ce concept.

C'est un bel exemple de partenariat public, privé et des sociétés locales. Ceci permettrait d'aller un peu plus rapidement dans l'exploitation d'énergie solaire dans le centre du village, ce que la Commune ne pourrait se permettre toute seule sans augmenter de manière importante les charges fiscales.

Comme discuté, à la suite des problèmes de gestion de froid à l'épicerie cet été (frigo pris feu) la Municipalité a dû installer d'urgence une climatisation et faire usage de dépenses extrabudgétaires d'un montant d'environ CHF 20'000 pour cette installation. En cas de démantèlement de ces appareils, qui sont de qualités, ils ont une valeur de revente non négligeable. Les frais d'installation sont quant à eux perdus.

Concernant l'urbanisme et aménagement :

- RC30 Nord : la Municipalité a reçu tous les retours du Canton ; il y a un document en cours de préparation par les mandataires pour compléter les demandes de modifications souhaitées par le Canton et préparer le dossier en espérant la mise à l'enquête d'ici la fin de l'année. Quelques « réglages » sont encore à faire avec les propriétaires en bordure de zone.
- Rue de l'Eglise : la Municipalité attend les conclusions et réflexions finales en rapport avec le projet de ladite rue. Il y a eu deux ateliers, le premier en juin et le second au début juillet. Lors de ces ateliers, les mandataires ont écouté et pris note des souhaits de la population. Le bureau « Plume » a terminé son travail. Ils vont nous en faire la présentation, il y a encore une coordination à faire au niveau de la partie routière et mobilité. La présentation du projet, soit en novembre ou décembre, constituera une partie essentielle ; il va au-delà des demandes du postulat soumis par Madame Salanon. A la suite, la Municipalité mettra à l'enquête le projet, soumettra un préavis pour une demande de crédit pour étude détaillée et réalisation. Mais ceci se fera plus tard, dans le courant 2024, quand les travaux du centre du village seront terminés.

La parole n'est plus demandée.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Communications de la Présidente :

Tout d'abord, elle tient à informer l'Assemblée des courriels qui lui ont été transmis en ce début de Présidence et d'un courriel envoyé en recommandé :

- Lundi 29 août : un courriel lui a été transmis par Mme la Secrétaire Municipale, Annette Magnollay, de la part d'un groupe de journalistes faisant partie de la cellule d'enquête Tamedia, dans lequel il est demandé de leur envoyer vos adresses électroniques pour les besoins d'une enquête. La Présidente souligne que les adresses n'étant pas publiques et elle-même n'étant pas habilitée à les transmettre à qui que ce soit, elle a tenu à informer les Membres du Conseil de cette demande. Elle donne lecture de celui-ci et avise que les personnes désireuses de participer à cette enquête le lui fasse savoir afin qu'elle puisse leurs transférer ledit courriel.

La Présidente demande s'il y a des questions ou remarques à ce sujet ?

- **Monsieur Philippe Estiévenart** indique qu'il faut être prudent et demande si la Présidente a fait une vérification sur les noms des journalistes ?
- **La Présidente** répond affirmativement et confirme qu'ils font partie du « Groupe Tamedia »

La parole n'est plus demandée.

La Présidente passe au deuxième courriel transmis :

- Le 27 juin 2022, après la dernière séance du Conseil, l'ancien Président encore en fonction a reçu un courriel de la part de Monsieur Luc Germanier, Administrateur délégué d'ECORECYCLAGE SA et citoyen de la commune de Lavigny et il me l'a transmis. Ce courriel avait comme intitulé « **Lecture du rapport de gestion 2021 et remarques** ». Etant donné que le contenu de ce courriel concernait le rapport de gestion 2021, plus précisément sa rédaction, la Présidente a considéré que cela était du ressort de la Municipalité. Elle précise que le « Rapport de gestion 2021 » de la Municipalité a été adopté à l'unanimité par le Conseil, dans sa séance du 22 juin 2022. Elle remercie Monsieur Luc Germanier pour son courriel qui a retenu toute son attention, ainsi que pour l'intérêt qu'il porte aux travaux des Autorités de notre village.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques, propositions à ce sujet ?

La parole n'est pas demandée.

La Présidente donne lecture du courriel envoyé en recommandé à l'entreprise Ecorecyclage, à l'attention de son Administrateur délégué, Monsieur Luc Germanier, concernant l'invitation faite au Conseil pour une visite des installations sur le site de cette entreprise.

Elle fait part d'une erreur concernant la date de la séance de notre Conseil citée en préambule de cette lettre : 22 juin et non pas 26 juin 2022. Elle présente ses excuses à l'Assemblée ainsi qu'à Monsieur Germanier présent dans la salle .

La Présidente précise que dans cette lettre, elle a respecté l'avis exprimé par un Conseiller et accepté tacitement par l'Assemblée ainsi que la demande que la condition de la visite soit précisée.

Elle demande s'il y a des questions ou remarques concernant ce sujet.

La parole n'est pas demandée sur ce qui précède.

La Présidente demande s'il y a d'autres questions ou propositions

- **Monsieur Gilles Sandoz** rebondit sur les explications de Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, concernant l'éclairage public ; il pense que c'est une bonne chose car l'éclairage public fait un grand tort à la biodiversité, surtout aux insectes et animaux nocturnes. Il demande si une modification des horaires de l'éclairage public (comme cela se fait en France) peut déjà se faire sans passer par une installation spécifique ? Il précise que c'est une proposition.
- **Monsieur Rémy Wulliens** répond que le système actuel de la Commune n'est pas de dernière génération ; on ne peut pas changer l'éclairage comme on le veut. C'est pour cette raison que la Municipalité souhaite passer au système de télégestion qui permettra de diminuer, couper l'éclairage, modifier les horaires.
- **Madame Marie-Noëlle Bourgeois** remercie l'Amicale la « Pompe à Bras » qui a organisé une superbe soirée qui a eu beaucoup de succès ; elle a trouvé très sympathique que les gens du village répondent par leur présence. Durant l'été, elle s'est promenée dans d'autres villages et elle demande si l'association La Coquette s'était approchée de la commune pour animer le village avec un peu de musique ?
- **Le Syndic** répond que ladite association n'a pas approché la Municipalité pour discuter. Il connaît une ou deux personnes avec qui il a discuté. Ils ont beaucoup de succès dans leurs balades dans le district et ils sont très demandés par les communes. Il leur a dit que la Commune serait intéressée et a demandé leurs disponibilités...à voir pour l'année prochaine. Ils ont pris note que selon la météo, il y avait la possibilité de se produire à l'intérieur comme à l'extérieur.
- **La Présidente** rebondit sur le sujet de l'Amicale de la Pompe à Bras car c'était vraiment une très belle manifestation et une belle réunion des gens du village. Elle remercie l'équipe pour son travail.
Elle profite de remercier Madame la Municipale, Cathy Zanola Rossier, pour son investissement et l'organisation de la fête du 1^{er} août. Elle souligne que son souhait est que Madame la Municipale se fasse aider et dans ce sens, le Bureau du Conseil aura une/des propositions à faire à l'Assemblée. Elle reviendra sur le sujet lors d'une prochaine séance du Conseil car l'heure est bien avancée ce soir pour entamer une nouvelle discussion.

Avant de clore cette séance, la Présidente tient à exprimer toute sa gratitude au Conseil d'avoir accepté qu'elle soit à cette place pour une année. Elle a déjà pu se rendre compte du travail qu'il faut accomplir et qu'elle a déjà pu, en ce sens, se servir comme exemple de l'expérience et du travail de ces prédécesseurs. Certains sont encore ici, dans cette salle, et leur dit un grand merci.

Le chemin sera parfois ardu, parfois moins ardu. Elle a la chance de pouvoir compter sur l'expérience de la secrétaire. Merci, Loredana.

Elle remercie également les membres du bureau pour leur implication à ses côtés dans toutes les tâches qui reviennent au Bureau du Conseil, pour leur travail le dimanche passé et ceux à venir dans le bureau de vote, aux scrutatrices pour leur travail durant nos séances, comme celle de ce soir.

Elle ajoute :

« Chaque début est accompagné d'hésitations (de bafouillements)... J'accomplirai mon travail avec tout le sérieux et la justesse que la fonction exige.

Et pour finir... pensez qu'un jour vous pourrez être à ma place. Merci à toutes et à tous ».

- Il est 22h 23, elle clôt la séance et elle souhaite à toutes et à tous un bon retour dans leurs foyers et un bel automne ; aux deux Commission elle leur dis : beau et bon travail

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone